



**HAL**  
open science

## L'ermitage de Notre-Dame-des Anges de sa fondation (XIIIe siècle ?) à l'installation des oratoriens

Noël Coulet

► **To cite this version:**

Noël Coulet. L'ermitage de Notre-Dame-des Anges de sa fondation (XIIIe siècle ?) à l'installation des oratoriens. *Provence Historique*, 2018, 68 (264), pp.401- 420. hal-03159759

**HAL Id: hal-03159759**

**<https://amu.hal.science/hal-03159759>**

Submitted on 29 Apr 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# L'ERMITAGE DE NOTRE-DAME-DES-ANGES DE SA FONDATION (XIII<sup>e</sup> SIÈCLE ?) À L'INSTALLATION DES ORATORIENS

Noël COULET

Aix Marseille Université, CNRS, TELEMMe, Aix-en-Provence

## La légende de fondation

Tous les récits de la fondation de l'ermitage de Notre-Dame-des-Anges que nous possédons se fondent sur un document que décrit pour la première fois Alexandre Fauris de Saint-Vincens dans son manuscrit intitulé *Histoire de Notre-Dame-des-Anges* : « Tous les faits qui concernent le frère Jean et le frère Antoine étaient consignés dans une très ancienne pancarte écrite sur du parchemin en vieux provençal mêlé de catalan qui était collée sur du bois et exposée dans un des corridors de la maison de Notre-Dame-des-Anges<sup>1</sup> ». Ce texte a été recopié dans le premier livre des actes et contrats de la maison de l'Oratoire, sans doute vers 1662, par le P. Sébastien Reynier (frère Basile), mort en 1670<sup>2</sup> (fig. 1). Cette copie porte le titre « Fondation des chapelles de Nostre Dame des Anges 1200 ». Le document original est resté en place jusqu'à une date inconnue (pendant la Révolution ?) et a été transporté, en mauvais état, aux archives de l'évêché de Marseille, puis dans celles de la ville où il fut conservé sans ménagements. Paul Ricard, archiviste des Bouches-du-Rhône le découvre au début des années 1840, comme il le relate dans une communication faite en 1844 devant la Société de statistique des Bouches- du-Rhône : « En mettant en ordre, il y a quelques années, dans les papiers de l'ancien évêché de Marseille qui venaient d'être transportés des archives de la ville à celles de la Préfecture, mes regards furent attirés sur deux lambeaux de parchemin<sup>3</sup> qui entouraient une liasse de papiers modernes et au haut desquels on voyait une image coloriée de la Sainte Vierge non achevée et grossièrement dessinée ; au-dessous de cette image est peint l'écusson aux trois fleurs de lys de France. Ce parchemin est écrit en caractères gothiques du XVI<sup>e</sup> siècle environ. Sur l'aile d'un des anges agenouillés aux pieds de la Sainte Vierge on voit en chiffres arabes la date de 1543. Cette date paraît être évidemment plus récente que l'écriture du parchemin.

---

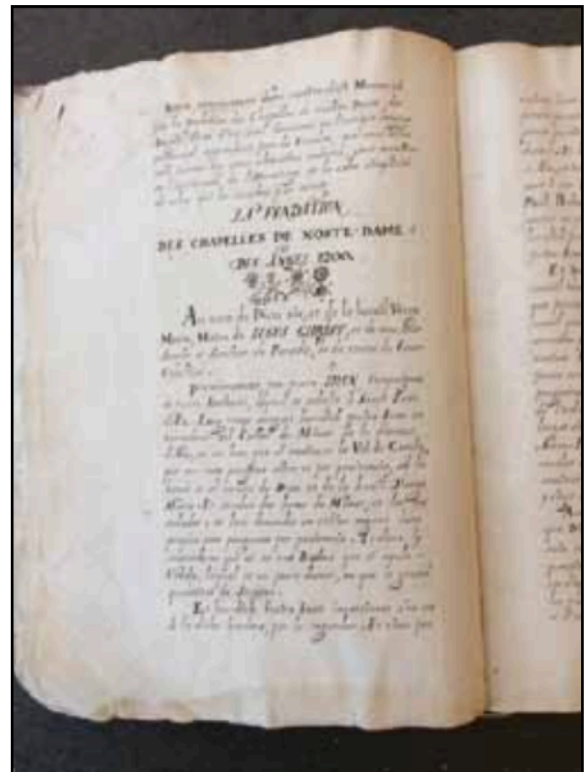
<sup>1</sup> Manuscrit Aix-en-Provence, Bibliothèque Méjanès (désormais BM), ms 336 (386), f<sup>o</sup> 4.

<sup>2</sup> AD BDR, 41H 1J. Je remercie F.-X. Carlotti qui m'a signalé ce document et m'en a procuré une photocopie. Il justifie ainsi la datation qu'il propose : « une description du sanctuaire, écrite de la même main, occupe les premiers feuillets du registre. Elle évoque les oratoires, édifiés en 1644, des chemins, réparés en 1647, ou les créations artistiques du frère Jean Doulx (à Notre-Dame de 1654 à 1658). L'hôtellerie est alors en construction (le premier prix-fait est établi en 1659). On y mentionne la visite du cardinal Grimaldi avant son départ à Rome (1660), et celle, plus récente encore, de Mgr François La Palu, évêque d'Héliopolis, qui embarque à Marseille en janvier 1662.

<sup>3</sup> Ferdinand André, *Notice historique sur la maison et solitude de ND des Anges au terroir de Mimet*, diocèse d'Aix, Marseille, 1856, p. 9 n. 1, le dit « lacéré en partie ».

Celui-ci contient une relation en forme de chronique et dans un style très naïf de l'arrivée des hermites Jean et Antoine à Mimet et de leur établissement dans l'hermitage. Ce récit est en langue romane<sup>4</sup> ». Ricard en donne à son tour une transcription. Quelques années plus tard, Ferdinand André (1829-1898), archiviste adjoint des Bouches-du-Rhône de 1860 à 1864 avant de devenir archiviste départemental de la Lozère (1864-1893), auteur de la première monographie consacré à cet ermitage, le publie sous le titre de « charte de fondation ». Il signale l'existence de deux versions du texte, l'une de 1543, partiellement déchirée, conservée aux archives diocésaines de Marseille et l'autre copiée (par le frère Basile) selon lui vers 1650.

Fig 1 – Début de la transcription du frère Basile. AD BDR, 41 H 1, f<sup>o</sup> 1v<sup>o</sup>. Cl. AD BDR.



Le manuscrit s'achève par les mots « la humil vierge sa » que Ricard a lu : « la humil vierge Maria ». Le frère Basile rajoute : « te sie per recomandat » qu'il fait suivre d'un Amen. Cette adjonction finit heureusement la phrase. Il n'est pas possible, en effet, de souscrire à la note rédigée par Ricard : « on peut avancer sans crainte de se tromper que la chronique finit là ; le sens du moins l'indique, de plus, on trouve dans le parchemin après la dernière ligne un mot isolé et placé à droite et en dehors, mot illisible lequel est supposé être le nom de l'écrivain ou une locution désignant la fin de la charte ». On ne sait ce qui était écrit à l'emplacement de la déchirure. L'Amen final que le frère Basile introduit est possible.

<sup>4</sup> Aix-en-Provence, Musée Arbaud, 2511 - B 2, Notice sur une ancienne chronique relative à la fondation de l'hermitage de ND des Anges (manuscrit de Paul Ricard 1844) lu en séance publique de la société de statistique le 29 décembre 1844. Ferdinand André, op. et loc. cit., décrit les enluminures dans les mêmes termes.

Pour l'abbé Constantin, cette « chronique du XIV<sup>e</sup> siècle » est « rédigée en provençal mêlé de catalan »<sup>5</sup>. Pour le frère Basile, elle est écrite « dans l'antique langage provençal approchant fort du catalan ». Pour Ferdinand André, il s'agit du « vieux langage catalan et provençal »<sup>6</sup>. Tous deux reprennent les termes utilisés par Fauris de Saint-Vincens. Le texte est, en fait, en provençal médiéval. (cf. supra l'analyse de Gérard Gouiran)

J'ai soumis ce parchemin de 67 x 57 cm à l'expertise de Marie-Claude Léonelli dont je reprends l'analyse. À son avis, le décor peint de ce feuillet est de la fin du XV<sup>e</sup> siècle, ce qu'indiquent la manière dont blousent les robes des anges, le tracé du ruban bleu qui sert de ceinture à deux d'entre eux, l'élément de bordure feuillagée intact dans la marge supérieure, la forme de l'écu. L'image de la Vierge n'est pas très caractérisée mais ne s'oppose pas à cette datation. La noirceur du visage des anges (et des mains de ceux qui couronnent la Vierge) doit provenir d'une oxydation des matériaux employés par le peintre. Un détail est surprenant : l'écu (Anjou de France ?) est surmonté d'une couronne fermée, d'habitude réservée aux empereurs. Les éléments peints semblent ne pas avoir été prévus à l'origine. Les enluminures ont pu être ajoutées plusieurs années (ou décennies ?) après la copie du texte, insérées dans les espaces libres entre les deux colonnes et dans la marge supérieure. Celle-ci a été habilement utilisée pour disposer les deux anges tenant la couronne, alors que la place a manqué pour les deux autres, agenouillés de part et d'autre des jambes de la Vierge, tellement serrés que celui de droite n'a pas d'ailes. Aucunement rattaché au texte, le rameau de bordure « flotte » dans la marge et, vraisemblablement, il en était de même pour son pendant, découpé ; cela s'expliquerait mieux s'il s'agissait d'un ajout. Reste le problème de la date de 1543, aujourd'hui effacée, que Ricard et André ont lue sur l'aile d'un ange. Faut-il voir là un retard stylistique de l'enlumineur ?

Si les enluminures peuvent dater de la fin du XV<sup>e</sup> siècle, voire de la première moitié du XVI<sup>e</sup> (en tenant compte de la remarque précédente), la grande initiale A décorée à la plume paraît bien antérieure. Aussi bien la hampe à «engrenage» bleu et rouge, que le remplissage de la panse (petites feuilles à trois lobes en réserve sur un fond très finement quadrillé) sont ceux que l'on trouve habituellement au XIV<sup>e</sup> siècle. De leur côté, les petites initiales alternativement bleues et rouges, sans aucune fioriture, se rencontrent souvent au XV<sup>e</sup> siècle. Il faut donc supposer un scribe âgé, qui continue à employer des formules anciennes pour mettre en valeur la première initiale du texte. La copie du texte disposée sur deux colonnes peut être située dans la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle<sup>7</sup>.

---

<sup>5</sup> Abbé Marius Constantin, *Les paroisses du diocèse d'Aix*, t. 1, Aix-en-Provence, 1890, p. 390.

<sup>6</sup> André, *op. et loc. cit.*

<sup>7</sup> Voir un peu plus tôt, cf. *supra* l'article de Gérard Gouiran.

Le manuscrit ne fournit aucune date pour la vie de frère Jean. La copie du frère Basile effectuée vers 1662 est le premier document qui donne, dans l'en-tête qu'il place au dessus de la transcription, la date de 1200. Honoré Bouche dans sa *Chorographie ou Description de Provence, et l'histoire chronologique du même pays*, parue en 1664 fait observer que ni la chronologie de l'ordre franciscain ni la date de son établissement à Aix ne permettent de retenir cette chronologie et propose de situer le début de l'histoire de l'ermitage en 1220<sup>8</sup>. Jean-Scholastique Pitton inscrit la date de 1220 en tête de la notice qu'il consacre à frère Jean dans ses *Annales de la sainte église d'Aix* publiées en 1668. De même, Fauris de Saint-Vincens écrit au début de son *Histoire de Notre-Dame-des-Anges* : « ce fut vers l'an 1220 que cette grotte fut habitée pour la première fois<sup>9</sup> ». Tous les auteurs qui traiteront au XIX<sup>e</sup> siècle de l'ermitage reprendront cette date. Seul Pierre-Joseph de Haitze, dans son *Martyrologe de Provence* resté manuscrit, se singularise en situant en 1220 la mort de frère Jean<sup>10</sup>.

Rien dans le texte ne permet de proposer une date, ni pour les événements qu'il rapporte, ni pour le moment de sa rédaction. La première mention dans les documents d'archives de frères de Notre-Dame-des-Anges date du 19 mars 1405. À cette date le conseil de la ville de Marseille décide qu'une criée sera faite pour eux, sans que l'on en connaisse le contenu<sup>11</sup>. La première mention d'un sanctuaire dédié à Notre-Dame-des-Anges date du 30 juin 1408. Ce jour là Durand Giraud, originaire de Riez, fait son testament avant de s'établir pour servir Dieu comme ermite dans l'église de Notre-Dame-des-Anges. Une église sous ce vocable existe donc déjà à cette date, un lieu de culte qui a son « œuvre » à laquelle Durand fait un legs de 5 florins<sup>12</sup>. Cette église est absente des différents rôles de perception des taxes dues à l'archevêque connus depuis le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle et publiés jusqu'en 1350<sup>13</sup>. Elle ne figure pas non plus dans le rôle de la perception de la taxe levée sur les bénéfices à l'avènement de Robert Damiani en 1450<sup>14</sup>. Jusqu'en 1452 les deux seuls sanctuaires cités à Mimet dans les chartes du chapitre métropolitain d'Aix sont Saint-Sauveur et Notre-Dame du Cyprès. L'église n'est pas visitée par Armand de Narcès lors de sa tournée de visites pastorales des années 1340-1345, alors que ce prélat consciencieux se rend dans les plus humbles

---

<sup>8</sup> Honoré Bouche, *Chorographie ou Description de Provence et l'histoire chronologique du même pays*, Aix-en-Provence, 1664, p. 193.

<sup>9</sup> BM, ms 318, f<sup>o</sup> 1.

<sup>10</sup> BM, ms 728.

<sup>11</sup> AC Marseille, BB 32, f<sup>o</sup> 112v. Je remercie François Otchakovsky-Laurens de m'avoir signalé ce texte.

<sup>12</sup> AD BDR, 308 E 47, n. f., 30 juin 1408. Durand est cité en 1433 dans le testament de son frère Pierre qui lui lègue 5 sous (ibid., 308 E 47, 30 juin). Son nom ne figure plus dans les testaments de ce dernier de 1437 et 1441.

<sup>13</sup> Étienne Clouzot, *Pouillés des provinces d'Aix, Arles et Embrun*, Paris, 1921.

<sup>14</sup> AD BDR, 1 G 136.

« églises rurales » de son diocèse<sup>15</sup>. La première visite connue est celle d'Avignon Nicolaï en 1424<sup>16</sup>. Le frère Paul Robert ne figure sur aucune liste conservée des religieux franciscains aixois, mais les archives du couvent des cordeliers sont tardives et pauvres.

Il reste que ce récit baigne dans une atmosphère franciscaine. En particulier, c'est alors que frère Jean et son père spirituel, le frère Paul Robert du couvent des cordeliers d'Aix, sont en prières que Dieu leur révèle le nom que doit porter leur ermitage : Notre-Dame-des-Anges, c'est-à-dire le vocable de l'église de la Portioncule, le plus petit des sanctuaires dépendant de l'abbaye bénédictine de Subiaso que le supérieur de ce monastère a donné à saint François en 1208 et auprès duquel s'organise la première communauté franciscaine.

La légende associe dans le premier paragraphe qui suit l'invocation le nom du frère Jean à celui d'un frère Antoine enseveli à Saint-Jean (de Malte) d'Aix. Ce nom n'apparaît plus par la suite, alors que la formulation initiale semble en faire un marqueur du frère Jean. Pour Fauris de Saint-Vincent, comme pour Pitton et Bouche, ce natif d'Aix est le compagnon que frère Jean a choisi pour lui succéder lorsqu'il sentit ses forces diminuer. Après la mort du premier ermite, il mène la même vie de privation, se nourrissant d'herbes qu'il cueillait près de sa retraite et du pain qu'il se procurait en mendiant<sup>17</sup>. Fauris lui attribue la transformation de la grotte en une église qu'il dédia à la Vierge et qu'il fit bénir par le frère Robert<sup>18</sup>. Il rapporte aussi que « le savant Peiresc [...] raconte fort sérieusement avoir vu dans une ancienne relation authentique qu'une veille de l'Assomption, le frère Antoine étant dans sa grotte fut extrêmement affligé de n'avoir personne qui put lui répondre aux premières vêpres, mais qu'il n'eut pas plutôt commencé la première antienne que les anges la continuèrent et ils chantèrent alternativement avec lui les versets des psaumes<sup>19</sup>». À sa mort il fut, comme son prédécesseur, enterré dans l'église Saint-Jean, ce qu'écrit aussi Pitton ajoutant que ce fut « avec le concours de nos habitants<sup>20</sup> ».

Or, dans la légende, celui que frère Jean prend pour compagnon à la fin de ses jours et auquel il recommande le « lieu » qu'il a fondé est nommé « fraire Jean Testut ». Ce nom renvoie à une période plus récente. En effet, lors de la visite effectuée le 12 décembre 1424 dans l'ermitage par l'archevêque Avignon Nicolaï, un des deux ermites qui l'habitent et qui, d'ailleurs, est absent

---

<sup>15</sup> Collection privée, Aix-en-Provence.

<sup>16</sup> AD BDR, 1 G 201<sup>ter</sup>, n. f., 12 décembre 1424.

<sup>17</sup> FAURIS DE SAINT-VINCENT, *op. cit.*, f<sup>o</sup> 4. Pitton note également qu'il « a mené en ce lieu après lui (frère Jean) une vie angélique », *op. cit.*, p. 136.

<sup>18</sup> *Ibidem*.

<sup>19</sup> FAURIS DE SAINT-VINCENT, *op. cit.*, f<sup>o</sup> 5-6.

<sup>20</sup> Jean Scolastique Pitton, *Annales de la sainte église d'Aix*, Lyon, 1568, p 136. Même affirmation chez Fauris de saint Vincent, f<sup>o</sup> 4.

depuis un certain temps, est ainsi nommé<sup>21</sup>. On peut penser que le rédacteur de la légende connaissait ce nom, susceptible de créer un effet de réel au bénéfice de l'histoire qu'il relate, mais qu'un certain temps s'était écoulé depuis sa disparition pour qu'il ne soit plus qu'un souvenir confus attaché au lieu. Ce qui conduirait à penser que le texte de la légende a connu deux états, l'un qui peut remonter au XIV<sup>e</sup> siècle et l'autre qui pourrait dater du milieu du XV<sup>e</sup> siècle.

On peut déceler un doublon qui pourrait conduire à l'hypothèse de deux rédactions mal fondues. Au début de la légende, lorsque Jean s'installe dans la grotte et commence à l'orner, « il la creuse de l'autre part et fit tant qu'il perça la roche de part en part ». À la fin du texte « il se mit à creuser avec son compagnon (souligné par moi) et ils trouèrent la montagne de part en part ».

### Histoire et traditions historiographiques

La légende est reprise à partir du milieu du XVII<sup>e</sup> siècle par les historiens d'Aix. Le premier à rapporter ce récit est Honoré Bouche, dans sa *Chorographie* publiée en 1664. Il le connaît sans doute dans la version qu'a recopiée le frère Basile de l'Oratoire, puisqu'il écrit que « la légende de la vie de ce bon ermite dit que cela arriva l'an 1200 », date qu'il conteste comme on l'a vu en proposant la date de 1220 que tous ses successeurs, ou presque, reprendront. Il relate la vie et les austères pénitences que faisait « au terroir de Mimet dans une caverne, en ce temps-là nommée Vidale, qui était auparavant la tanière des serpents et des bêtes sauvages, un bon ermite nommé frère Jean surnommé des Anges, natif de la ville d'Aix, lequel, par le conseil de son père spirituel, frère Paul Robert, de l'ordre de saint François dédia son ermitage à l'honneur de la très sainte Vierge sous le titre de Notre-Dame-des-Anges où il demeura sept ans après lesquels, étant retourné à Aix, sollicité par ses parents ou tenté de la sensualité, il se maria. Mais, treize ans après, délivré par la mort de sa femme de cet empêchement, touché de repentir, il se revoulut de retourner en son ermitage où, après avoir dépouillé ses habits du monde, s'être plongé dans un ruisseau et s'être couvert d'un sac, marchant pieds nus, il fit une très austère pénitence, étant seul dans son ermitage durant l'espace d'autres sept ans, ne mangeant que du gland et des racines, jeunant tous les vendredi si austèrement qu'il ne prenait durant ce jour aucune sorte de nourriture. Au bout de quelque temps, se rendant un peu plus visible, il allait à la quête à Aix et à Marseille, mais avec tant d'humilité et de soumission qu'il n'osait point entrer dans la ville, qu'il approchait plus de la bête que de l'homme. Sentant approcher sa mort, il prit un compagnon et successeur nommé frère Antoine afin que ce saint lieu fut toujours habité et honoré par quelque serviteur de Dieu et de la glorieuse Vierge ».

Bouche, comme tous ses successeurs, néglige un passage assez curieux de la légende dont le texte semble avoir été altéré. Lorsque que frère Jean eut percé la roche de part en part et qu'il vit au travers de ce trou apparaître le ciel et la lumière, « alors, il se souvint que, quand il était enfant, il

---

<sup>21</sup> AD BDR, 1G 201<sup>ter</sup>.

avait vu le trou fait à cet endroit de la même façon qu'il le faisait alors. Il s'agenouilla devant l'autel et rendit grâce à Notre-Seigneur et à la Vierge Marie des Anges, pleine d'humilité, de la grâce qu'elle lui avait faite de la vision qu'elle avait bien voulu lui montrer de ce qu'il voyait quand il était enfant et il demeura là au service de la Mère de Dieu des Anges pendant sept ans dans la pauvreté.<sup>22</sup> »

Bouche s'écarte sur de nombreux points du texte de la légende. Il ne situe pas la grotte Vidale dans le terroir de Mimet et fait disparaître le toponyme « val de Canals ». Il minimise le rôle de frère Paul Robert qui se borne ici à proposer le nom du vocable de l'ermitage. Il ne décrit pas l'expulsion de la grotte des « féroces serpents » dont on pourrait penser à le lire qu'ils avaient abandonné ces lieux qu'ils occupaient autrefois ainsi que d'autres bêtes sauvages. Il omet les premiers travaux d'aménagement de la grotte et ne dit mot des souvenirs d'enfance de l'ermite. En revanche, il juge nécessaire de proposer une explication (ou plutôt deux au choix : « sollicité par ses parents ou tenté de la sensualité ») du mariage contracté par Jean. Dans la légende l'ex-ermite est saisi par le repentir dès qu'il a pris femme et multiplie aussitôt les pleurs et les prières à la Vierge qu'il renouvellera pendant treize ans. La légende ne mentionne pas ce décès de l'épouse qui marquerait le retour de Jean à la vie pénitente. Bouche omet le projet de remariage éludé par l'ermite et, surtout, il passe sous silence la décision du frère Jean de vendre tout ce qu'il possède pour suivre Jésus Christ et renoncer « à toutes choses temporelles ». Pas un mot non plus du compère qui l'accompagne et dont il se sépare après s'être baigné dans l'eau d'une rivière et s'être revêtu d'un sac. Ce terme de compère n'est peut-être pas choisi au hasard car cette immersion suivie de la prise d'un nouvel habit a une allure de baptême. Bouche s'inspire d'assez près du texte de la légende pour décrire l'étape ultime de la pénitence. Il abrège considérablement la fin du récit, ignorant le percement de la montagne. Il remplace le nom de Jean Testut par celui de frère Antoine. Le dernier message du fondateur ne lui confie pas seulement personnellement le saint lieu mais fait de lui le premier maillon d'une chaîne de successeurs qui assureront la pérennité du sanctuaire<sup>23</sup>.

Quelques années plus tard dans ses *Annales de la sainte église d'Aix*, Pitton raconte à son tour<sup>24</sup> dans son chapitre sur l'archevêque Bermond Cornut (1212-1223) la vie « tout à fait surprenante » de cet habitant d'Aix et la pénitence qu'il s'est imposée laquelle surpasserait (s)a croyance si (il) n'avait lu quelque chose de semblable dans Palladius et dans les vies des Pères de la Thébaïde. Il le dit « porté dès sa jeunesse à aimer la retraite » et accentue son ancrage franciscain :

---

<sup>22</sup> Traduction de Gérard Gouiran supra p. 392.

<sup>23</sup> « [...] afin que ce saint lieu fut toujours habité par quelque serviteur de Dieu et de la glorieuse vierge, comme il a toujours été habité par quelques bons hommes jusqu'à l'an 1655 » (année de l'occupation du site par les oratoriens).

<sup>24</sup> J. S Pitton, *Annales de la sainte église d'Aix*, Lyon, 1568, p. 136-138. Il s'appuie sur un document écrit, sans doute la légende du XV<sup>e</sup> siècle, car il appelle Jean le solitaire de Mimet parce que « c'est le nom que j'ai lu (souligné par moi) lui avoir été donné ».



une fois devenu adulte, il « s'abandonne à la conduite de Dieu sous la direction des frères pères religieux de l'ordre de saint François qui, depuis peu, avaient été reçus à Aix et donnaient de l'admiration à tous nos habitants » et se place sous la direction de l'un d'entre eux, frère Robert. Il se tient au plus près du texte original pour rapporter le premier séjour dans la grotte et le choix du nom de Notre-Dame-des-Anges. Il omet simplement la fuite des « féroces serpents » dont certains étaient pourvus d'ailes.

À partir de là, Pitton s'écarte de son modèle. Il ne décrit pas les premiers travaux qui transforment la grotte en église<sup>25</sup>. Il n'évoque pas, pas plus que Bouche, le rôle du démon dans l'abandon de l'ermitage. À la différence de cet auteur il ne cherche pas d'explication au mariage de Jean auquel il donne une postérité. Et il développe abondamment les misères de la vie conjugale. « Treize années de mariage furent pour lui treize années de pleurs et un siècle d'ennui ». La mort de cette femme « toujours fâcheuse » est présentée comme un exaucement : « Il eut recours dans cette affliction à son Dieu qui ne l'abandonna pas et exauça sa prière, ce qu'il lui fit connaître un dimanche matin ; au bout de quelques temps sa femme fut à la fin de ses jours et lui au commencement de son repos ». À partir de là, il revient au texte de la légende qu'il modifie toutefois sur deux points : c'est le « compère et ami » qui lui a proposé un nouveau parti qu'il choisit pour l'accompagner sur le chemin du retour à la vie pénitente et c'est dans l'Arc qu'il prend le bain purificateur. Pitton introduit quelques variantes dans le récit de la pénitence de sept ans que Jean s'inflige dans la grotte. Il réduit à deux ans la période de jeûne extrême où l'ermite se nourrit exclusivement de racines et de glands. Il aggrave la peine que Jean s'impose lorsqu'il « allait à la quête » en interprétant d'une manière radicale « commo si fossa bestia » ce qui le conduit à décrire le cheminement de l'ermite de cette manière : « comme s'il eut été une bête de charge, il marchait à quatre pieds » portant son sac attaché sur son dos. Comme Bouche, il néglige les derniers aménagements de la grotte. Bien plus, il reporte à une période ultérieure la transformation de la grotte en église : « De depuis cette grotte a été changée à une église », mais sans rien perdre de son caractère premier : elle « a été faite de la nature et l'art n'y a fourni rien du sien ». Comme Bouche, il remplace le nom de Jean Testut par celui de frère Antoine auquel il prédit sa mort et qu'il exhorte à persévérer dans le service de Dieu dans ce lieu qu'il avait choisi ». Antoine « a mené en ce lieu après lui une vie angélique » et fut enterré « avec le concours de nos habitants dans l'église Saint Jean<sup>26</sup> ».

Alexandre Fauris de Saint-Vincent (1750-1819) rédige une *Histoire de Notre-Dame-des-Anges* restée manuscrite. Bien qu'il connaisse le manuscrit provenant de l'ermitage, il en donne une version très abrégée qui s'écarte même du récit originel lorsqu'il écrit, à propos de la pénitence de frère Jean, qu'après n'avoir vécu que de racines et de glands, « il se déterminait ensuite à aller

---

<sup>25</sup> En effet, selon lui, la grotte est « faite de la nature et l'art n'y a rien fourni du sien ».

<sup>26</sup> Pitton, *op. cit.*, p. 138.

quelquefois, mais rarement demander du pain aux habitants d'Aix et Marseille ». Il ajoute à la légende, comme on l'a vu, un abrégé de la vie du frère Antoine. Il décrit, sans les dater, les aménagements apportés à la grotte par les ermites qui lui succédèrent, « souvent plusieurs à la fois ». Ils firent « bâtir une maison pour y habiter et loger les personnes qui venaient en dévotion. En travaillant sur le rocher, ils firent autour de la grotte et au devant de la maison des plateformes et quelques terrasses et, ayant trouvé une ouverture qui avoit la forme d'un entonnoir renversé, ils bâtirent au dessus un clocher » et y placèrent une cloche. « Dans la cavité de cette espèce d'entonnoir qui répondoit au premier étage de la maison, ils firent encore une chapelle où l'on alloit du premier étage. Ils percèrent la grotte qui fait l'église, formèrent un long couloir dans l'intérieur du rocher et le firent aboutir à une autre grotte à plein pied qu'ils unirent par ce moyen avec la première<sup>27</sup> ».

De la même manière, la notice que Pierre-Joseph de Haitze (1656-1737) consacre à frère Jean dans son *Martyrologe de Provence*<sup>28</sup>, ne comprend que quelques lignes faisant l'éloge du fondateur de l'ermitage suivies par un développement plus ample sur frère Antoine qui a continué « depuis sa mort à mener dans sa grotte une vie non moins angélique que celle dont il luy avoit donné en sa personne un parfait exemplaire ». Il rapporte lui aussi les obsèques de ce religieux à l'église Saint Jean en y ajoutant le déluge des larmes de la foule qui y assiste.

La promotion du personnage de frère Antoine se poursuit dans la rubrique Mimet de la *Description historique, géographique et topographique des villes, villages, bourgs et hameaux de la Provence ancienne et moderne* de Claude-François Achard. La fondation de Notre-Dame-des-Anges est ici « due à la piété de deux ermites désignés sous les noms de Jean et Antoine dans une charte du temps et natifs de la ville d'Aix ». En dépit de ce qu'il prétend, l'auteur ne suit pas le document original, mais le texte de Fauris de Saint-Vincens. Le récit, très abrégé, ne reprend ni le départ de Jean, ni son mariage, ni la pénitence de ses dernières années et se borne à dire que les deux ermites passèrent le reste de leurs jours dans l'exercice d'une pénitence austère. Il explicite le vocable du sanctuaire qui ne semble pas à ses yeux se suffire à lui-même, sans doute parce que la tonalité franciscaine lui échappe : « ils y bâtirent une chapelle en l'honneur de Notre-Dame-des-Anges sous le titre du mystère de l'Incarnation ». À la suite de Fauris, il situe après le décès des fondateurs le creusement intégral de la grotte<sup>29</sup>.

---

<sup>27</sup> Fauris de Saint-Vincens, *op. cit.*, f<sup>o</sup> 6-8.

<sup>28</sup> BM, ms 728 (824), cahier IXN, p. 36.

<sup>29</sup> Claude-François Achard, *Description historique, géographique et topographique des villes, bourgs... de la Provence ancienne et moderne*, Aix-en-Provence, 1787-1788, t. 2, 179-180. La Statistique du département des Bouches du Rhône, t. 2, Marseille, 1824, p. 902-903 reprend la version d'Achard sur l'origine de l'ermitage.

L'abbé Constantin qui traite longuement de Notre-Dame-des-Anges dans le premier volume de la série qu'il consacre aux *Paroisses du diocèse d'Aix*, paru en 1890, connaît bien le texte de la légende dont il cite plusieurs extraits. Mais il ne peut s'empêcher de transformer le texte du manuscrit médiéval pour rendre encore plus austère la pénitence du frère Jean. Comme Bouche, il ne se borne pas à le faire marcher pieds nus, ni même comme l'auteur de la *Chorographie*, à le faire cheminer à quatre pattes, il le fait ramper. « À l'exemple de certains anachorètes de la Thébaïde, il marchait sur les genoux et les mains *ansin couma si foussa una bestia* et c'est en rampant de cette manière qu'il se rendait aux portes d'Aix et de Marseille pour demander l'aumône ». Et surtout, il s'écarte du récit originel lorsqu'il affirme qu'un autre Aixois, frère Antoine, se joignit à lui, que les deux ermites « habitaient des grottes séparées et ne se rencontraient qu'à la Baume Vidale qui leur servait d'oratoire<sup>30</sup> ». Il reprend le récit attribué à Peiresc par Fauris de Saint-Vincens selon lequel les anges chantèrent avec frère Antoine les vêpres de l'Assomption et le relie au décès du fondateur : « Frère Jean venait de mourir et les chœurs célestes associaient son triomphe à celui de la Dame des anges<sup>31</sup> ». Il ajoute que c'est à la requête des Aixois que l'on transporta à l'église Saint-Jean les corps des deux frères Jean et Antoine. Il rattache à cet ensevelissement la construction d'une chapelle Notre-Dame-des-Anges à la sortie de la ville. En réalité, cette chapelle, située dans l'actuelle rue du Louvre, détruite au XVIII<sup>e</sup> siècle, ne doit rien à l'ermitage de la chaîne de l'Étoile, mais aurait été, selon Roux-Alphéran, « fondée vers le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle par Raymond d'Agout et bénie en 1368, par Gérard de Posilhac (Géraud de Pousilhac), archevêque d'Aix<sup>32</sup> ».

Constantin rapporte également, en prolongeant l'histoire du sanctuaire au-delà de la mort du fondateur, d'autres traditions qu'aucun document ne confirme. À la suite de Fauris de Saint-Vincent et d'Achard, il affirme que Benoît XIII se serait rendu dans l'ermitage, y aurait célébré la messe le 14 avril 1398 faisant don à son départ à l'ermite frère Jean Testuti du calice dont il s'était servi, qui pèserait avec sa patène de vermeil, deux marcs et demi et qu'il aurait fait rédiger un acte de donation par son secrétaire<sup>33</sup>. Il ajoute que la confrérie érigée à Saint-Sauveur sous le vocable de Notre-Dame-des-Anges, qui se rendait chaque année à ce sanctuaire le jour de l'Annonciation, s'en empara bientôt sous le prétexte qu'elle était tenue de faire le service de ce sanctuaire. Selon cet auteur le prédécesseur de Benoît XIII, Clément VII, aurait, par une bulle du 1<sup>er</sup> septembre 1392, accordé une indulgence aux visiteurs de cette église. Le nom de Jean Testuti qu'il associe à l'offrande du calice provient, comme on l'a vu, de la légende de fondation.

---

<sup>30</sup> Constantin, *op. cit.*, p. 391.

<sup>31</sup> *Ibidem*. Fauris de Saint-Vincens, *op. cit.* f<sup>o</sup> 5-6, qui renvoie à un manuscrit de Gaffarel, secrétaire de Peiresc qu'il détient.

<sup>32</sup> Ambroise Roux-Alphéran, *Les rues d'Aix*, Aix-en-Provence, 1846, t. 2, p. 245.

<sup>33</sup> Fauris de Saint-Vincens, *op. cit.*, f<sup>o</sup> 9-10. Constantin, *op. cit.*, p. 392.

Dans les sources Notre-Dame-des-Anges n'apparaît pas avant le 19 mars 1405. Ce jour-là, comme on l'a vu, le conseil de la ville de Marseille ordonne qu'une criée soit faite à la requête des frères de Notre-Dame-des-Anges, sans que le texte en soit reproduit. La même année, un testateur de cette ville fait un legs d'une chandelle de cire à chacun des quatre sanctuaires de Notre-Dame de la Garde à Marseille, Notre-Dame-des-Anges, Notre-Dame de Consolation d'Aix, et Notre-Dame de Moustiers, toutes quatre connues comme lieux de pèlerinage<sup>34</sup>. C'est donc en relation avec une ville extérieure au diocèse d'Aix qu'apparaît pour la première fois le sanctuaire et la qui y est établie. Les premiers documents aixois qui révèlent des noms d'ermite datent de 1408. On connaît le sanctuaire par le procès-verbal de visite de l'archevêque d'Aix Avignon Nicolaï qui se transporte le 12 décembre 1424 dans cette « église ou ermitage » et fait dresser à cette occasion un inventaire de cette « chapelle » qui montre qu'il s'agit d'un véritable lieu de culte<sup>35</sup>. Le procès-verbal de visite indique qu'un ermite est ordonné pour résider en ce lieu. Mais cet ermite, Jean Testuti, est absent lors de la visite et l'archevêque ne trouve sur place qu'un jeune homme dont il ne donne pas le nom. Il l'interroge sur la manière de vivre de son compagnon et il apprend que Jean Testuti ne réside que rarement et presque jamais dans l'ermitage et que l'église est tenue « tant bien que mal ». Cette déposition et d'autres informations recueillies mettant en cause (« *contra* ») l'ermite le conduisent à établir un inventaire de l'église.

Elle possède une douzaine de livres liturgiques apparemment en bon état : deux missels dont l'un est qualifié de beau, deux bréviaires dont l'un est dit vieux, un officier, un livre contenant les Épîtres et les Évangiles qualifié de vieux comme l'un des deux petits psautiers, un recueil des textes des vêpres, un livre contenant plusieurs offices, dont celui de la Vierge, un recueil de répons. À cette bibliothèque liturgique assez complète, s'ajoutent des Heures de la Vierge et un livre des dix commandements en langue vulgaire. Si l'inventaire mentionne un vêtement sacerdotal et deux aubes, une petite croix d'argent, deux candélabres de laiton, une relique (un chef des onze mille vierges) et trois cloches de tailles différentes depuis une de 25 livres jusqu'à une petite de 12 livres, le visiteur relève l'absence d'un calice pour célébrer la messe (aucune trace donc de celui qu'aurait donné Benoît XIII).

Le visiteur fait aussi l'inventaire de l'équipement domestique de l'ermitage. Il comprend une batterie de cuisine : une marmite de métal d'une contenance d'un broc (une dizaine de litres) et une autre en cuivre dont la capacité n'est pas indiquée, un chaudron d'une contenance d'environ deux brocs (vingt litres) et un brasero de cuivre. Il abrite des provisions : un coffre de fer rempli de froment et un sac contenant environ une saumée (122 kg.) de froment ainsi qu'une saumée et demie (183 kg.) d'avoine. Les ermites disposent de plusieurs outils servant aux travaux agricoles (une

---

<sup>34</sup> Évelyne Destefanis, *Testateurs et piété funéraire à Marseille 1400-1430*, mémoire de maîtrise, Université d'Aix-Marseille I, 1981 (dactylographié), p. 143. L'auteur ne donne que l'année du testament.

<sup>35</sup> AD BDR, 1 G 2<sup>ter</sup>.

houe et un piochon, trois faucilles, une pelle de fer et trois pics, une grande meule de pierre) et à l'entretien du bâtiment (quatre scies dont une grande pour scier les poutres, un levier, un marteau taillant, un maillet, un levier et trois grandes tarières). Le visiteur note aussi la présence d'une grille de fer et d'une belle épée.

Par la suite, on connaît quelques noms d'ermites jusqu'en 1433. Durand Giraud établi dans l'ermitage en 1408 est encore mentionné dans le testament de son frère Pierre dicté en 1433. Un autre ermite, frère Jean des Anges, apparaît en juillet 1415 dans le testament d'un ortolan aixois, Jean Maygre, qui lui fait un legs à charge pour lui de célébrer des messes et stipule que, si ce frère Jean était mort au moment du décès du testateur, le legs serait affecté à Notre-Dame-des-Anges<sup>36</sup>. Le nom de Testuti cité dans la visite pastorale de 1434 est celui d'une famille aixoise originaire du Vivarais. Un Pierre Testuti junior, fournier, originaire de Vinezac, près de Largentière dans le diocèse de Viviers, teste à Aix le 16 janvier 1390. Il indique que son frère Jean établi à Aix où il exerce le métier de tondeur de draps (bayssiaire) a promis de lui apprendre ce métier<sup>37</sup>. C'est sans doute le même, désigné cette fois, comme bayssiaire, dont la femme Douce teste le 23 juin 1433<sup>38</sup>. Elle institue légataire universel son fils Jean. Elle lègue 30 messes à célébrer pour son âme dans l'oratoire de Notre-Dame-des-Anges par frère Guillaume du Temple, ermite et recteur de l'ermitage et 30 autres messes pour l'âme d'Antoine Paul notaire. Le testament de Guillaume du Temple, rédigé en 1432 révèle qu'il a succédé à Jean Testuti comme ermite et recteur de Notre-Dame-des-Anges et qu'il a hérité de sa maison dont on sait qu'elle est située rue droite à Aix. Comme ce bâtiment menace ruine et que l'ermitage ne peut effectuer les réparations nécessaires, le testateur donne cette demeure au notaire Michel Dalmas à charge pour ce dernier de faire les travaux qui s'imposent, de le nourrir lorsqu'il viendra à Aix et de tenir dans cette maison un lit à sa disposition et à celle de ses successeurs lorsqu'ils viendront à Aix<sup>39</sup>.

Plusieurs testaments de la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle confirment l'intérêt que des Aixois portent à ce sanctuaire. Le 11 avril 1426 la femme d'un marchand aixois, fille d'un riche drapier de Saint-Maximin, Alasacie Reboul, lègue du drap grossier à 1 florin la canne pour faire confectionner un manteau pour l'ermitage de l'église Notre-Dame de Consolation d'Aix, mais dispose que si ce frère était mort au moment de son décès, ou s'il ne résidait plus dans cette église, le legs serait affecté à

---

<sup>36</sup> AD BDR, 308 E 130, n. f.

<sup>37</sup> AD BDR, 308 E 65, f<sup>o</sup> 71v<sup>o</sup>.

<sup>38</sup> AD BDR, 309 E 119, n. f., 23 juin 1433.

<sup>39</sup> AD BDR, 309 E 173, f<sup>o</sup> 141.

l'ermite de Notre-Dame-des-Anges<sup>40</sup>. Un autre testateur destine en 1433 une torche de 2 livres à l'église de Notre-Dame-des-Anges<sup>41</sup>.

Notre-Dame-des-Anges est un site de pèlerinage. L'abbé Constantin mentionne, sans donner de date ni de référence, le testament d'une Mathieuva de Berre remontant « au siècle même qui vit commencer cette dévotion » qui demande que trois pèlerinages, dont celui de Notre-Dame-des-Anges, soient faits en son nom<sup>42</sup>. L'indulgence accordée par Clément VII en 1392 que cet auteur est seul à mentionner attesterait cette pratique. Mais aucun des testaments aixois intégralement dépouillés dans la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle ne comporte de legs affecté à ce pèlerinage. Ce qui confirme, avec la criée de 1405, que les Marseillais sont autant et peut-être plus que les Aixois les dévots de ce sanctuaire. On sait que le roi René le fréquentait car, en avril 1472, il fait faire un devis pour améliorer le chemin qui va de sa bastide de Gardanne à l'ermitage, un projet abandonné en raison de son coût trop élevé<sup>43</sup>.

Au milieu du XV<sup>e</sup> siècle, trois documents traduisent une modification de la situation de l'ermitage. Une lettre du roi René du 15 avril 1452 montre que l'oratoire des ermites a désormais le statut de prieuré : le roi prend sous sa sauvegarde les deux prieurés du terroir inhabité de Mimet, celui qui dépend du chapitre de Saint-Sauveur (l'église paroissiale) et celui de Notre-Dame-des-Anges, tous deux tenus par le même prêtre, bachelier en droit, Laugier Blanqui<sup>44</sup>. Le 22 mars 1462 ces lettres sont réitérées et doivent faire l'objet d'une publication par criée dans la ville de Marseille, ce qui confirme l'importance de ce sanctuaire pour les Marseillais. C'est ce que montre aussi un autre document conservé dans le fonds du chapitre qui reproduit une cédule présentée le 13 mai 1457 par le même Laugier Blanqui devant le juge désigné par l'archevêque d'Aix pour régler un litige qui court depuis plusieurs mois (le prieur a déjà fait appel au légat d'Avignon le 25 mars). Il oppose le prieur de Mimet aux prieurs de la confrérie ou luminaire de Notre-Dame-des-Anges. Laugier Blanqui reproche à ce groupe de simples laïcs (*layci meri*), qu'il qualifie d'illettrés, d'avoir créé de leur propre autorité des prieurs et recteurs de cette église et de détourner le produit des offrandes et revenus de ce sanctuaire pour les distribuer à leur gré, lésant ainsi le prieur de la paroisse dans laquelle cette église est située. Les quatre prieurs incriminés, parmi lesquels figure un notaire – ce qui montre que tous ne sont pas illettrés – ont eu l'audace de soumettre leur cause au jugement du prévôt de l'église cathédrale de Marseille qui a cité Laugier Blanqui à comparaître. Le titulaire du bénéfice s'insurge, rappelant qu'il est Aixois et que son prieuré est situé dans le diocèse d'Aix. Les prieurs du luminaire ont donc gagné à leur cause la commune de Marseille avec laquelle

---

<sup>40</sup> AD BDR, 308 E 139, n. f. 11 avril 1426.

<sup>41</sup> AD BDR, 309 E 119, n. f. 26 juin 1433.

<sup>42</sup> Constantin, *op. cit.*, p. 394.

<sup>43</sup> Gustave Arnaud d'Agnel, *Les comptes du Roi René*, Paris, 1908, t. 1, p. 82, n°255.

<sup>44</sup> AD BDR, 2 G 369 (n°2341).

Laugier Blanqui n'entend pas entrer en débat<sup>45</sup>. Il faut certainement rapprocher de ces événements un autre incident survenu dans l'hiver 1462, lorsque le prieur de Mimet a dû donner l'ordre à deux individus, dont un fabricant d'arbalètes, qui pourraient être des prieurs de la lumineaire, de rapporter dans un délai de dix jours dans l'église de Notre-Dame-des-Anges une croix de pierre, huit images de cire, une nappe et d'autres objets qu'ils ont emportés.

Les informations disponibles sont plus rares après cette date. On connaît le nom d'un ermite institué par le chapitre cathédral d'Aix lors d'une délibération du 28 mars 1519, un frère Laurent<sup>46</sup> dont on ignore le patronyme. À cette date, les ermites relèvent du chapitre qui le choisit lors d'une délibération capitulaire et qui a le pouvoir de mettre fin à leur activité. Cette situation semble s'être modifiée au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle : les chanoines n'interviennent pas lors de l'association conclue le 2 décembre 1556 entre un ermite, Pierre Imbert<sup>47</sup>, et un prêtre d'Entrevennes (Alpes-de-Haute-Provence) qui s'engagent à vivre en commun honnêtement et chastement et à partager les revenus de l'ermitage. Le pèlerinage des Aixois est organisé par une confrérie – sans doute celle que mentionne Constantin – qui obtient le 22 mars 1526 du seigneur de Mimet, Marc Foissard Chaussegros, la concession, au cens annuel d'un patac payable à Noël, d'un emplacement large de 4 cannes (8 mètres) sis entre l'église et le rocher<sup>48</sup>. Ce texte cité par Ferdinand André authentifie l'affirmation de Constantin selon qui la confrérie a bâti sur un terrain donné par le seigneur de Mimet une hôtellerie à l'usage exclusif des pèlerins aixois<sup>49</sup>. Le même auteur fait état également d'une requête formulée en 1601 par un ermite de Notre-Dame-des-Anges, le frère Constant Maurel auprès de l'archevêque d'Aix à qui il demande que les prieurs de la lumineaire de Notre-Dame-des-Anges (la confrérie susmentionnée) utilisent les aumônes laissées par les pèlerins pour entretenir l'ermitage, ses bâtiments et ses ornements et lui affectent le surplus<sup>50</sup>.

### Le bref séjour des camaldules

Selon Ferdinand André ce même frère Constant Maurel aurait été en contact avec les camaldules de Monte Corona, ermitage dans lequel il fit halte au retour d'un pèlerinage à Rome et, après avoir vanté les avantages de ce site de la chaîne de l'Étoile, il se serait offert à leur « en faire

---

<sup>45</sup> AD BDR, 2 G 373 (n<sup>o</sup> 2641).

<sup>46</sup> AD BDR, 2 G 280, f<sup>o</sup> 60v<sup>o</sup>.

<sup>47</sup> AC Aix-en-Provence, II 38, f<sup>o</sup> 634 v<sup>o</sup>.

<sup>48</sup> F. André, *op. cit.*, p. 19.

<sup>49</sup> Constantin, *op. cit.*, p. 392.

<sup>50</sup> F. André, *op. cit.*, p. 20.

le transport<sup>51</sup> ». Cet événement se situerait quelques années avant le séjour de Peiresc dans l'ermitage de Santa Maria de Rua.

Au cours de leur long voyage dans l'Italie du centre et de nord débuté en 1599, l'érudit aixois Nicolas Claude Fabri de Peiresc et son frère Palamède Fabri de Valavès, seigneur de Valavoire, firent une brève halte dans l'ermitage de Santa Maria de Rua dans les Collines Euganéennes, non loin de Padoue dont Peiresc fréquenta à partir de 1601 l'université où il étudia le droit romain. Ils furent remplis d'admiration devant le style de vie des religieux. Ils rencontrèrent deux compatriotes, le Père Élie, maître des novices de Monte Corona et un novice, le frère Maximien, issu d'une famille notable d'Aix-en-Provence, les « Garroni »<sup>52</sup>. Ce dernier devait revenir à Aix car il lui fallait, avant de pouvoir faire profession, mettre en ordre ses affaires de famille. Il était, en effet, titulaire d'offices royaux bien dotés et son père voulait qu'ils puissent rester dans la famille une fois qu'il aurait été admis dans l'ordre. Il se rendit en Provence accompagné du père Élie à la fin de 1603. Gassendi souligne la familiarité que Peiresc témoigne au religieux camaldule<sup>53</sup>. Le règlement de la situation juridique de Maximien les occupa un certain temps. Le père du jeune homme l'aurait même un moment séquestré afin qu'il ne prenne pas la fuite. L'affaire sera finalement réglée à la satisfaction de sa famille dans l'été 1604. C'est alors que se présenta l'opportunité de fonder un ermitage aux environs d'Aix.

En novembre 1603, Élie fut reçu par l'archevêque d'Aix, Paul Huraut de l'Hôpital dans son palais et rencontra aussi le vice-légat d'Avignon. À la suite de ces contacts il annonça à ses supérieurs de Monte Corona qu'il avait accepté de prendre possession du lieu nommé Notre-Dame-des-Anges situé à une distance d'une demie journée d'Aix sur une montagne qui sépare les deux principales cités de Provence, Aix et Marseille, et où ne se trouvait alors qu'un ermitage sylvestre. Il supplia ardemment le « vénérable tribunal » de Monte Corona d'accepter cette offre et d'envoyer à Notre-Dame-des-Anges deux pères ou au moins deux convers ou laïcs et de leur donner la faculté de recevoir des sujets, des dons, des livres et autres choses nécessaires à cet établissement : « Faudrait-il que nous soyons exclus de cette vigne de l'Église gallicane ! Je vous prie par les entrailles de Jésus que je puisse voir ma patrie jouir comme les autres des si saints fruits de nôtre

---

<sup>51</sup> F. André, *op. cit.*, p.21.

<sup>52</sup> Toutes les informations ici mises en œuvre sur l'établissement des camaldules à Notre-Dame-des-Anges proviennent de la riche étude de Monseigneur Giuseppe M. Croce, « Mystique et rebellion. La congregazione francese degli eremiti camaldolesi », dans G. M Croce, U. A Fossa (dir.), *L'ordine camaldolese in età moderna e contemporanea secoli XVI-XX*, Cesena, 2013, p. 233-346 (voir pour Notre-Dame-des-Anges p. 236-245). J'exprime toute ma reconnaissance à Mgr Croce qui a bien voulu me transmettre un exemplaire de son travail. L'identification du frère Maximien, dont le patronyme est difficile à lire dans les documents originaux, est malaisée. Il pourrait s'agir d'un fils de Marc-Antoine Garnier (Garnerii), seigneur de Montfuron, conseiller à la cour des comptes. Cf. Balthasar de Clapiers-Collongues, *Chronologie des officiers des cours souveraines de Provence*, publiée et annotée par le marquis de Boisgelin, Aix-en-Provence, 1904, p. 227.

<sup>53</sup> Pierre Gassendi, *Viri illustris Nicolai Claudii Fabricii de Peiresc senatoris Aquisextiensis vita*, Paris, 1641, p. 75-76.



religion ». Il avait l'appui de Peiresc. C'est dans la demeure de ce dernier qu'est signé, le 9 mai 1604, le contrat par lequel les seigneurs de Mimet, Jean-Étienne Chaussegros et Côme-Étienne Chaussegros concèdent à bail et emphytéose perpétuelle au Père Élie et à son ordre « un circuit de terroir ... tout alentour de l'église Notre-Dame-des-Anges ... pour bâtir et construire une église et couvent sous le titre et ordre de saint Romuald » au cens annuel de quatre sous. Les religieux devront, en outre, donner au seigneur de Mimet chaque année à la fête de l'Annonciation un chapelet et un livre de prières ou d'heures. Peiresc acquitte le montant de l'accapte, soit 100 livre tournois. Il est convenu que les armes des seigneurs de Mimet devront être apposées sur les portes de l'église<sup>54</sup>.

Par ailleurs, le 8 juillet, un autre contrat sera signé entre Élie et les consuls de Marseille. Les termes de cette convention, insérée dans le registre de délibérations communales de 1604 et rubriquée « fondation de l'église Notre- Dame-des Anges<sup>55</sup> » (fig. 2) confirment que les Marseillais estiment avoir des droits sur cet ermitage « anciennement régi, administré et bâti par les citoyens de Marseille ». Elle se présente comme un acte destiné à apaiser un différend entre les camaldules et les consuls. Élie et les autres religieux devront reconnaître que « ladite église et maison » ont été bâties grâce aux bienfaits des citoyens de Marseille et confesser qu'ils reçoivent ladite maison des dits consuls en tant que « protecteurs, défenseurs et administrateurs » de cette ville et « des biens qui dépendent d'elles ». Pour que soit conservée à perpétuité la mémoire de ce bienfait, les armoiries de Marseille devront demeurer « affichées sur les portes et les murailles de ladite maison », comme elles le sont actuellement et l'ont été « d'antiquité ». Les camaldules doivent aussi continuer à observer les « coutumes de tout temps observées lors de la création des ouvriers », ce qui montre que cette église a un gouvernement spirituel qui lui est propre, distinct de celui de l'église paroissiale de Mimet.

Avant la conclusion de ce second accord, le P. Élie avait envoyé à Monte Corona une lettre enthousiaste dans laquelle il développait ses projets d'installation. « Sachez que de Marseille on nous visite chaque jour et que l'on nous donne toujours une chose ou une autre. On nous honore beaucoup. On a grand désir de voir notre installation confirmée et notre nombre renforcé » Il rappelle l'importance de l'espace concédé pour l'installation de la future fondation, un terrain sur lequel on pourra planter 3000 arbres fruitiers et établir un jardin et un pré. Le site est âpre et rocailleux, mais on n'aura aucun mal à y bâtir des cellules car il y a des matériaux en abondance, des rochers et du sable pour faire de la chaux ».

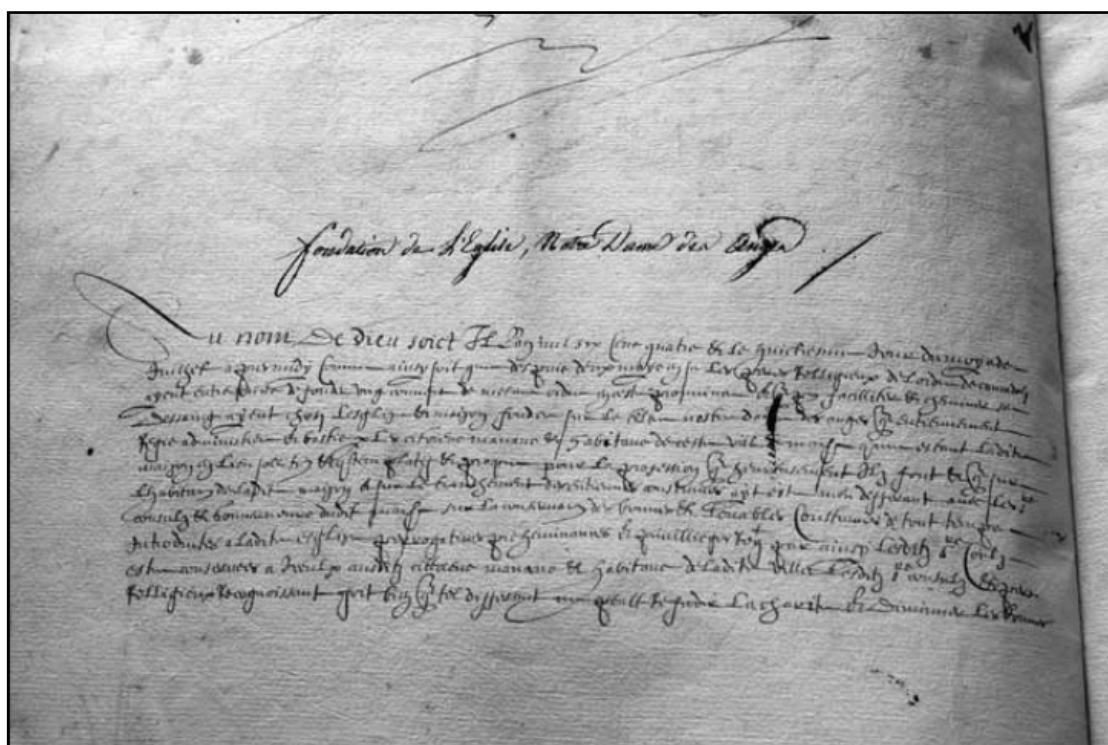
---

<sup>54</sup> AD BDR, B 3342, f<sup>o</sup> 105, 9 mai 1604.

<sup>55</sup> AC Marseille, BB 588, f<sup>o</sup>407v<sup>o</sup>-408. Cet acte rédigé par le notaire Alexandre Berardy, est cité par Achard, *op. et loc. cit.*, qui déforme ce nom en Hérardy. Je n'ai pu le retrouver dans le registre de ce notaire de cette année. Mais on pouvait penser qu'il avait été transcrit dans le registre des délibérations de 1608. Je remercie Madame Sylvie Clair qui l'a retrouvé et François Otchakovsky-Laurens qui m'en a procuré une copie.

Mais, dès le 1<sup>er</sup> juillet, les autorités de Monte Corona informèrent Élie que le chapitre général, occupé par les fondations alors en cours à Cracovie et à Naples, n'avait pas pu examiner les propositions qu'il avait transmises, non sans ajouter que l'absence prolongée des deux camaldules suscitait dans la communauté un étonnement que leur prompt retour aiderait à dissiper.

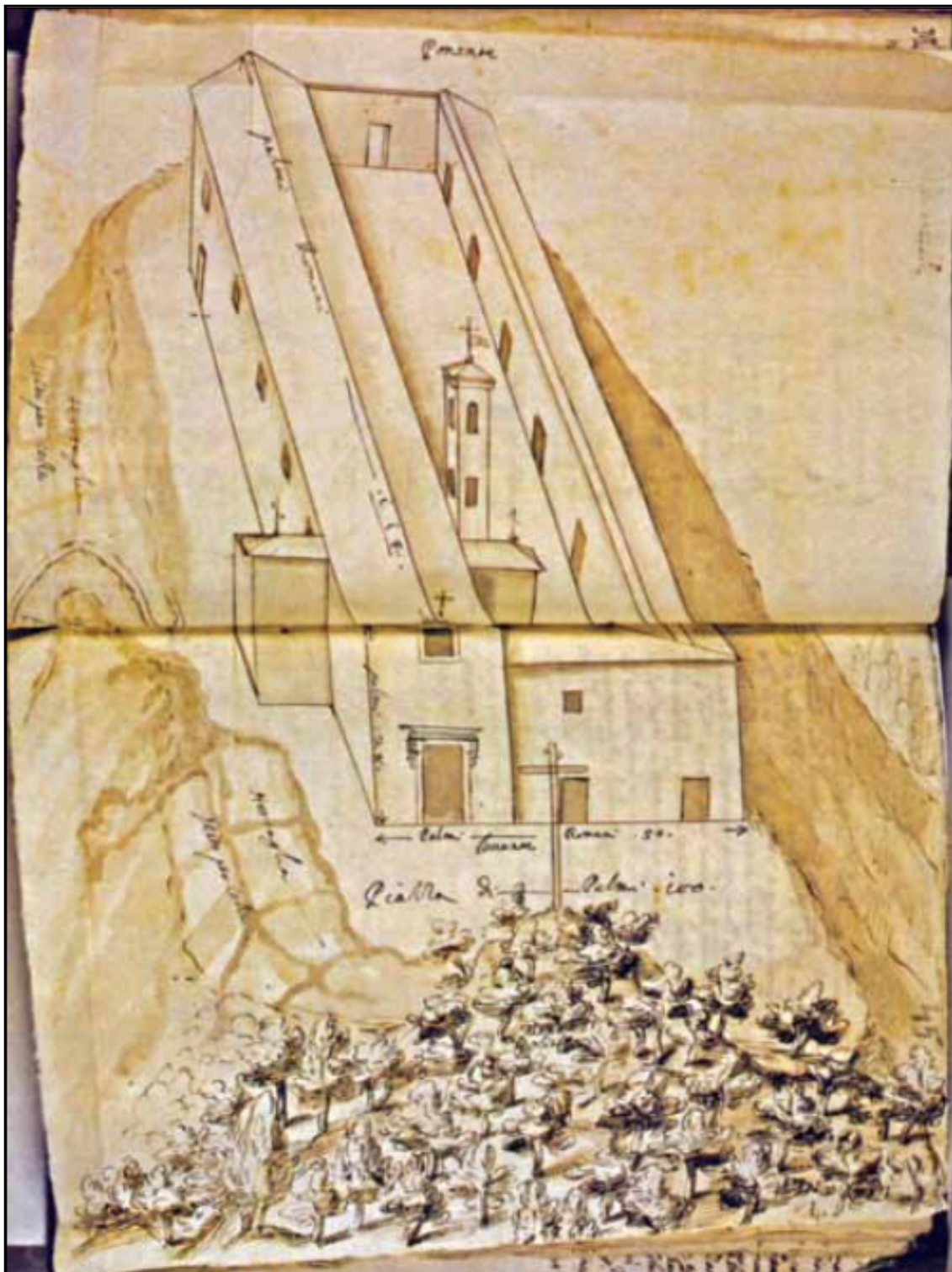
Fig. 2 – Début de la délibération du conseil de ville de Marseille du 8 juillet 1604. AM Marseille, BB 58, f<sup>o</sup> 407v<sup>o</sup>. Cl. Fr. Otchakovsky-Laurens.



Le petit groupe de pression aixois ne demeurait pas inactif. Jean Garroni plaida pour l'installation dans la chaîne de l'Étoile et joignit à la lettre qu'il envoya le 8 septembre à Monte Corona un plan du nouvel établissement (fig.3). Dans une lettre du 14 septembre le frère de Peiresc, Palamède de Valavès, prit argument de la diffusion de l'hérésie calviniste pour souhaiter l'établissement de l'ordre en Provence et s'appuya sur la récente venue de quatre mille personnes d'Aix et, une autre fois, d'un même nombre de Marseille, pour affirmer qu'il ne serait pas pensable de priver un si grand nombre d'âmes dévotes des consolations que leur procurait la fréquentation d'un tel lieu. Il déclarait qu'il avait pris la plume au nom de nombreux gentilshommes qui partageaient ses préoccupations, mais ne savaient pas écrire l'italien. Le vice-légat d'Avignon fit, lui aussi, des démarches dans le même sens. Élie, qui n'avait toujours pas quitté la Provence, informa ses supérieurs le 12 septembre que l'évêque de Sisteron lui avait proposé trois autres lieux où les camaldules pourraient s'implanter et que celui de Fréjus lui en avait offert un quatrième,

assorti de la promesse d'un don de 200 écus à la fondation. Il ajoutait qu'un très noble seigneur auquel il avait rendu visite aurait promis de céder aux camaldules un ermitage qui lui appartenait dans lequel étaient alors retirés des prêtres séculiers.

Fig. 3 – Plan de l'ermitage adressé à Monte Corona en 1604. Extrait de l'article de Mgr Croce, « Mystique et rebellion », h. t.



Élie quitta la Provence à la fin de 1604. Le 5 mai 1605 le chapitre général vota sur sa proposition qui n'obtint pas la majorité des suffrages. Mais Peiresc ne s'avoua pas vaincu. Il tenta de faire revenir Élie en Provence. Le 4 septembre, il écrivait à un ami de Vicence, Paolo Gualdo, pour lui demander d'user de sa faveur auprès du pape afin que le Père Élie obtienne la permission de recevoir des moines et de les vêtir en France, quitte à ce qu'ils fussent dispensés de l'obéissance de Monte Corona s'il n'y avait pas d'autre solution. Cette démarche ne fut pas vaine puisque, le 11 février 1606, le cardinal Tolomeo Gallio, protecteur des camaldules, ordonnait à Monte Corona de permettre au P. Élie de revenir en Provence pour continuer les démarches pour la fondation de l'ermitage. Mais cette seconde phase des tractations, sur laquelle aucune documentation n'est conservée, n'aboutit pas<sup>56</sup>.

Après cet échec, le seigneur de Mimet, Jean Esprit Étienne Chaussegros, fit alors appel pour reprendre l'ermitage aux Ermites de l'ordre de saint François<sup>57</sup>. Ces religieux entrèrent vite en conflit avec la confrérie qui a son siège à la cathédrale et organise la procession de la fête de l'Annonciation. Ils s'opposèrent aussi aux habitants de Mimet et obtinrent en 1618 de l'archevêque qu'il interdise l'accès de leur « circuit » à ceux qui voulaient l'utiliser comme terrain de pâture ou y faire du bois. En 1619 devant leurs empiétements sur son domaine qu'ils n'hésitaient pas à défricher, le seigneur Côme Chaussegros obtint contre eux un arrêt qui réduisait leur propriété à leur ancien enclos<sup>58</sup>.

Au nombre de six lorsqu'ils obtinrent en 1625 un nouveau bail confirmant leurs possessions, ils n'étaient plus que trois au moment où, en 1640, ils cédèrent l'ermitage aux oratoriens.

---

<sup>56</sup> Constantin, *op. cit.* p. 393-4, donne du départ des camaldules une interprétation que rien n'atteste. Ils auraient fait planter, pour préserver l'isolement prescrit par leur règle, des croix à quelque distance du monastère pour en interdire, sous peine d'excommunication, l'approche des femmes, ce qui aurait eu pour conséquence, de supprimer le pèlerinage, ce qui les opposa au seigneur de Mimet et provoqua leur départ. 80 ans plus tard, une nouvelle tentative d'implantation des camaldules aux abords d'Aix fut tout aussi éphémère. Avec l'appui de Mgr Grimaldi, cardinal archevêque d'Aix, ils s'installent en mars 1681 au sommet de la montagne Saint-Victoire, « lieu d'antique dévotion », occupé antérieurement par les carmes déchaux, qu'ils abandonnent en 1683. G. Croce, *art. cit.*, p. 282-3.

<sup>57</sup> F. André, *op. cit.* p. 25. L'identification de ces religieux est difficile. Ce sont sans doute des tertiaires franciscains.

<sup>58</sup> *Ibidem*, p. 26-27.

## Résumé

Une légende connue par un manuscrit en provençal du XV<sup>e</sup> siècle situe la fondation de Notre-Dame-des-Anges dans une ambiance franciscaine. Elle relate la vie du frère Jean qui s'établit dans une grotte près de Mimet et la creuse pour la transformer en chapelle. L'historiographie provençale qui reprend, avec quelques modifications, ce texte la date de 1220. Dans les sources d'archives la première mention de l'ermitage, dans des documents marseillais est de 1405 et le premier nom d'un ermite, connu par des sources aixoises, est de 1408. L'église est visitée par l'archevêque d'Aix en 1424. Les documents des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles révèlent l'existence d'un pèlerinage et d'une confrérie et montrent que le sanctuaire est au cœur d'une rivalité entre Aix et Marseille. Avec l'appui de Peiresc qui a fréquenté aux premières années du XVI<sup>e</sup> siècle l'ermitage des camaldules à Monte Corona des religieux de cet ordre s'installent en 1604 à Notre-Dame-des-Anges qu'ils doivent quitter l'année suivante. Ils sont remplacés par des ermites dits « de l'ordre de saint François » qui cèdent l'ermitage aux oratoriens en 1640.

## Abstract

A fifteenth-century document in Provençal sheds light on a well-known legend relating Notre-Dame-des-Anges' foundation to Franciscan influence. It tells the story of Friar Jean who settled in a cave near Mimet and transformed it as a chapel. Provençal historiography carried on this narrative with some modification, dating the foundation to 1220. The earliest archival mention of the hermitage surfaces in a document from Marseille in 1405, and the first known hermit is found in a 1408 source from Aix-en-Provence. The archbishop of the city visited the church in 1424. Fifteenth- and sixteenth-century records also reveal the existence of a pilgrimage and a confraternity, and suggest that the sanctuary became central to a bitter rivalry between Aix and Marseille. Thanks to Peiresc's support who visited the Camaldoli hermitage at Monte Corona at the outset of the sixteenth century, members of that congregation settled at Notre-Dame-des-Anges in 1604, but were forced to leave the following year. Occupied by hermits known as "of the Order of Saint Francis," the sanctuary was eventually yielded to the Brothers of the Oratory in 1640.